

REGLEMENT SPORTIF DEPARTEMENTAL DES FINALES PAR CLASSEMENT



2024-2025

Comité de la Charente de Tennis de Table

RESPONSABLE DE LA COMPETITION

Mail : finaleparclassement@cd16tt.fr

Mr LE ROUX Guillaume : Tél. 06.89.84.86.71

Autre contact :

Secrétariat du comité : Tél. 05.45.25.32.54 mail : secretariat@cd16tt.fr

Règlement :

Article 1- Principe

Les Finales départementales par classement fait partie intégrante de l'épreuve fédérale des finales par classements qui comporte 3 échelons, national, régional (1 épreuve territoriale qualificative et une finale régionale) et départemental. Par conséquent, il est régi par les règlements fédéraux de la saison en cours.

La dernière édition des règlements sportifs fédéraux, Titre XI, est à lire attentivement et est complété par les règles ci-dessous.

L'organisation décrite dans le présent règlement est celle retenue à l'échelon Départemental.

Article 2- Conditions de participation

Les finales régionales par classement sont réservées aux joueurs et joueuses licencié(e)s traditionnels à la Fédération Française de Tennis de Table.

Ne peuvent pas participer à cette épreuve :

- les poussins et les poussines
- les joueurs qui ont un nombre de points-classement supérieur à 1 599 points ;
- les joueuses qui ont un nombre de points-classement supérieur à 1 299 points.

La présentation de la licence portant mention du « certificat médical présenté » est obligatoire pour participer à la compétition.

En l'absence de licence ou preuve (Voir article II.606 des règlements administratifs fédéraux), l'accès à la table sera refusé par le Juge-Arbitre. Dans tous les cas, l'absence de licence sera sanctionnée par une amende fixée chaque saison.

Article 3- Droit d'Inscription

Tout joueur ou joueuse licencié (e) désirant participer aux finales par classement, doit acquitter, lorsqu'il (elle) s'engage un droit d'inscription forfaitaire déterminé chaque saison, qui sera facturé au club d'appartenance.

Les inscriptions ne se font que sur le site du Comité départemental.

A l'échelon territorial, un droit d'inscription de 3 € par participant devra être acquitté par les Comités Départementaux, en fonction de leur nombre de sélectionnés, en un seul versement.

La participation au niveau régional est gratuite pour les qualifiés de l'échelon territorial

Article 4 – Tableaux

Les finales par classement comportent 8 tableaux :

DAMES :

- Tableau F5 : joueuses classées 5 (entre 500 et 599 points) -> 3 qualifiées pour le territorial
- Tableau F7 : joueuses classées 6 et 7 (entre 600 et 799 points) -> 3 qualifiées pour le territorial
- Tableau F9 : joueuses classées 8 et 9 (entre 800 et 999 points) -> 3 qualifiées pour le territorial
- Tableau F12 : joueuses classées 10,11 & 12 (entre 1000 et 1299 pts) -> 3 qualifiées pour le territorial

MESSIEURS :

- Tableau H8, joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (entre 500 et 899 points) -> 6 qualifiés pour le territorial
- Tableau H10, joueurs classés 9 et 10 (entre 900 et 1099 points) -> 2 qualifiés pour le territorial
- Tableau H12, joueurs classés 11 et 12 (entre 1100 et 1299 points) -> 5 qualifiés pour le territorial
- Tableau H15, joueurs classés 13,14 et 15 (entre 1300 et 1599 points) -> 4 qualifiés pour le territorial

AU NIVEAU TERRITORIAL :

- Chaque tableau Messieurs, est composé de 12 joueurs (sauf le tableau H8 qui est composé de 24 joueurs)
- Chaque tableau Dames, est composé de 12 joueuses

AU NIVEAU REGIONAL :

- Chaque tableau messieurs, est composé de 12 joueurs soit quatre qualifiés de chaque territoire
- Chaque tableau dames, est composé de 12 joueuses soit quatre qualifiées de chaque territoire

Article 5- Déroulement sportif

Les classements à prendre en compte sont les classements officiels diffusés début janvier (classement officiel de la 2ème phase).

L'échelon départemental est qualificatif pour le niveau territorial, lui-même qualificatif pour le niveau régional, lui-même qualificatif pour le national.

Tous les tableaux se disputent aux meilleurs des 5 manches.

Poule des 3 joueurs : à l'issue des poules, les 3 joueurs sont placés dans un tableau à élimination directe en respectant l'article I.305.4 des règlements sportifs fédéraux.

A partir des ¼ de finale, un classement intégral sera fait pour les 8 premières places, afin de pouvoir qualifier ou repêcher le nombre de joueurs nécessaires pour l'échelon territorial.

Si un tableau n'est pas organisé (faute de participants), les qualifications se feront avec les inscrits dans l'ordre des points sur la licence

Article 6 – Forfaits

Tout joueur qualifié ayant confirmé sa participation à l'échelon régional ou territorial se verra, en cas de forfait non excusé, infliger une pénalité financière de 30 €

Les participants étant inscrits sous la responsabilité de leur Association (cf. article 3), la pénalité financière en cas de forfait sera facturée à l'Association par la Ligue Nouvelle Aquitaine de Tennis de Table.

Article 7- Dispositions diverses

7.1 - Si un joueur décline sa participation, un joueur sera repêché dans la liste des remplaçants fournis par le territoire concerné.

7.2 - S'il est impossible de remplacer un joueur par un joueur remplaçant de son territoire, le repêchage sera effectué dans les autres territoires au prorata du nombre de participants.

7.3 - A l'issue de la compétition, les joueurs qualifiés devront IMPERATIVEMENT indiquer leur adresse mail (personnelle ou club) qui devra être identique à celle saisie dans SPID. Si aucune adresse n'est saisie dans leur fiche individuelle SPID, LA FEDERATION NE LES CONVOQUERA PAS POUR L'EPREUVE NATIONALE.

7.4 - Pour tout litige sur un point du présent règlement, il sera fait référence aux Règlements Fédéraux, TITRE X – FINALES FEDERALES PAR CLASSEMENT.

DATES DES EPREUVES :

- ☐ Départemental : Samedi 8 Février 2025 (Lieu à déterminer) ;
- ☐ Territoire Est : Dimanche 23 Mars 2025 (Lieu à déterminer);
- ☐ Régional : Dimanche 19 Avril 2025 (Lieu à déterminer) ;
- ☐ National : Samedi 28 et Dimanche 29 Juin 2025 (Lieu à déterminer).